



SCHOULBUET



AOÛT 2008



COMMUNE DE
BETTEMBOURG



COMMENCEMENT DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008/2009
LUNDI LE 15 SEPTEMBRE A 7.50H

LE PREMIER JOUR DE CLASSE SERA UNE JOURNÉE ENTIÈRE.

A noter que les photos qui illustrent ce «Schoulbuet» ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

Chers parents,

Quelque 960 enfants fréquenteront une des 54 classes scolaires de la commune de Bettembourg à la rentrée 2008/2009.

Les enfants sont le bien le plus précieux que nous avons. Nous démontrons chaque année que nous sommes prêts à faire tout pour leur permettre le meilleur départ possible dans la vie. Lors de toute décision en relation avec la scolarité de nos enfants et avec l'environnement scolaire, c'est la qualité qui nous importe le plus.

Le Schoulbuet est une publication qui vous est adressée chaque année peu avant la rentrée scolaire en septembre. Cette publication donne un grand nombre d'informations pratiques aux parents et aux jeunes élèves, le tout illustré avec de multiples photos de l'année scolaire terminée.

La grande nouveauté de cette année est sans conteste l'accueil matinal. Cet accueil, qui s'adresse aux parents de la commune de Bettembourg, fonctionne de 07.00 hrs à 07.40 hrs dans nos écoles. La relève est assurée par le personnel enseignant. Pour les élèves du préscolaire, un accueil de midi (de 11.20 hrs à 12.15 hrs) fonctionne également les mardis et les jeudis. Les élèves de la 1ère année primaire seront surveillés pendant les leçons où il n'y a pas de rattrapage. Cette mesure a été prise dans le but de consolider davantage la vie de famille et la vie professionnelle des habitants de notre commune.

Dans les mois et les années à venir, la commune va créer de nouvelles infrastructures pour les écoliers. La Reebouschoul sera agrandie, et les décisions concernant les projets d'extension scolaire dans nos villages de la commune seront prises à court terme.

Il nous importe de pouvoir assurer un encadrement scolaire optimal à tous nos élèves. Dans ce même but, le conseil communal vient d'adopter un devis important pour l'informatisation de l'école Schoul am Duerf de Bettembourg. Ainsi, les élèves seront confrontés le plus tôt possible avec les nouvelles technologies de l'information et apprennent à s'en servir dans un but pédagogique.

Depuis octobre 2007, nous soignons une belle collaboration avec «l'Ecole des parents Janusz Korczack» de la Fondation Kannerschlass. Des conférences grand public ou des rendez-vous pour des personnes plus ciblées sont organisés régulièrement à Bettembourg.

Une autre nouveauté de l'année scolaire 2008/2009 est l'apprentissage en cycle au degré inférieur de l'école Schoul am Duerf. Ce projet a pour but de créer des conditions nécessaires à une meilleure gestion de l'hétérogénéité des classes. Dans un seul cycle seront regroupées deux années d'études consécutives. Cette réorganisation permettra à chaque enfant de trouver son rythme bien à lui et d'éviter ainsi que l'enfant redouble une classe.

Depuis l'année dernière, nous pouvons compter également sur un médiateur interculturel serbo-croate qui est présent sur demande dans nos écoles et qui facilite la communication entre l'école et les familles.

Sur ce, je souhaite, en tant que bourgmestre de Bettembourg, une bonne rentrée et une année fructueuse à tous et à toutes.



Roby Biwer
Bourgmestre

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉDUCATION PRÉCOCE, PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

01.	Heures de classe	5
02.	Surveillance des élèves	7
03.	Ramassage scolaire	9
04.	Vacances et congés scolaires 2008/2009	10
05.	Cours d'enseignement religieux et d'éducation morale et sociale	11
06.	Éducation physique	12
07.	Sécurité à l'école	15
08.	Médecine scolaire	16
09.	Service de guidance de l'enfant	17
10.	Collaboration avec les parents	17
11.	Inspectorat	18
12.	Service scolaire	18
13.	L'appui ou l'assistance en classe	18
14.	Intégration d'enfants à besoins spécifiques	19
15.	Le team-teaching / Les cycles	21
16.	Lies- a Schreifatelier	22
17.	Études surveillées	22
18.	La Maison Relais	23
19.	Activités extrascolaires	26
20.	«Eisen neie Schoulhaff»	27
21.	Bibliothèque scolaire	27
22.	Technologies de la communication et de l'information	27
23.	L'éducation précoce / préscolaire	28
24.	Cours de langue luxembourgeoise pour le préscolaire	29
25.	Elterebegleitung, École des Parents «Janusz Korczak»	30

LES CLASSES ET LEURS TITULAIRES

01.	Groupes précoces	32
02.	Classes préscolaires	33
03.	Classes primaires	34
04.	Centres d'apprentissage, cours d'appui et autres cours	36
Horaire - Bus scolaire - pour les enfants de l'enseignement primaire		38
Horaire - Bus scolaire - pour les enfants de l'éducation préscolaire		39

01. LES HEURES DE CLASSE

Les heures de classe de l'enseignement primaire

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent pour Bettembourg et Noertzange selon l'horaire suivant:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.50 - 08.45	07.50 - 08.40	07.50 - 08.45	07.50 - 08.40	07.50 - 08.45
08.45 - 09.40	08.40 - 09.30	08.45 - 09.40	08.40 - 09.30	08.45 - 09.40
09.55 - 10.50	09.30 - 10.20	09.55 - 10.50	09.30 - 10.20	09.55 - 10.50
10.50 - 11.45	10.35 - 11.25	10.50 - 11.45	10.35 - 11.25	10.50 - 11.45
	11.25 - 12.15		11.25 - 12.15	
13.45 - 14.40		13.45 - 14.40		13.45 - 14.40
14.50 - 15.45		14.50 - 15.45		14.50 - 15.45

Les récréations ont lieu à Bettembourg et à Noertzange:

- les lundis, mercredis et vendredis matin de 9.40 à 9.55 hrs
l'après-midi de 14.40 à 14.50 hrs.
- les mardis et jeudis matin de 10.20 à 10.35 hrs

Les élèves de la 1^{ère} année d'études sont à congédier partiellement 2 fois par semaine avant la dernière unité de la matinée (2 heures de rattrapage par semaine). Les leçons devenues disponibles pendant ce temps sont consacrées à des cours de rattrapage destinés à différents groupes d'élèves de la classe.

Selon les besoins, l'enseignant pourra éventuellement faire bénéficier certains élèves 2 fois par semaine de ces cours de rattrapage ou bien congédier 2 fois par semaine les enfants n'ayant pas de problèmes.

Le rattrapage commencera le lundi 15 septembre 2008.

Les enseignants donneront de plus amples renseignements quant à l'horaire du rattrapage.

01. LES HEURES DE CLASSE

Les heures de classe de l'éducation préscolaire

Le temps de classe, les jours de congé et les vacances coïncident avec ceux des classes primaires, sauf le mardi et jeudi matin où les classes chôment à 11.20 hrs. Les classes préscolaires fonctionnent à Bettembourg et à Noertzange:

les lundis, mercredis et vendredis:	le matin	de 07.50 - 11.45
	l'après-midi	de 13.45 - 15.45
les mardis et jeudis:	le matin	de 07.50 - 11.20

Le lundi 15 septembre 2008, il y a classe pendant toute la journée.

Pour l'année scolaire 2008/2009, les enfants de l'éducation préscolaire de Huncherange et Noertzange vont fréquenter le pavillon de l'école de Noertzange - Tél.: 52 17 53.

Remarques pour l'éducation précoce/préscolaire

Conditions d'admission de non-résidents et demandes spéciales:

Concernant l'éducation précoce, la commune refuse les demandes de tout élève dont les parents (le tuteur) ne résident pas dans la Commune de Bettembourg.

Concernant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, la commune refuse l'admission d'élèves provenant d'autres communes et non-conformes à l'article 3 chapitre I^{er} de la loi scolaire.

Dans le cas où un enfant déménage au courant de l'année scolaire, l'enfant pourra terminer l'année scolaire en cours sur demande écrite du tuteur, et un minerval de 400 Euro est dû pour chaque trimestre commencé.

Les demandes spéciales des parents habitant la commune de Bettembourg, et désirant faire un changement de secteur pour l'année scolaire à venir, doivent être dûment motivées et parvenir au service scolaire **avant le**

1^{er} avril de l'année scolaire en cours. En principe les demandes spéciales sont refusées pour les enfants qui sont gardés par des personnes privées non munies d'un agrément officiel.

02. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance des élèves des classes primaires et préscolaires et du centre d'apprentissage se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance est assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire. Les enseignants figurant sur le plan de surveillance surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ du bus scolaire.

Les enseignants veillent à ce que les élèves du préscolaire nécessitant un transport scolaire soient surveillés sur le chemin entre l'arrêt du bus et le bâtiment scolaire.

Il est interdit aux élèves d'allumer voire d'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de l'école y compris la cour de récréation, le centre sportif et le centre de natation, à partir de 10 minutes avant les cours jusqu'à dix minutes après les cours. Cette interdiction vaut également pour le transport scolaire.

Si toutefois un élève enfreint le règlement, les enseignants auront le droit de confisquer le portable qui sera rendu à la fin des cours. Dans ce cas, une lettre officielle de la part de la commune sera adressée aux parents respectivement au tuteur de l'enfant.

03. RAMASSAGE SCOLAIRE

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Le transport des élèves d'Abweiler, Fennange, Huncherange et Noertzange se fait suivant un parcours déterminé.

S'il n'y a pas de rattrapage, les élèves de Fennange, Abweiler, Huncherange, Noertzange et «op Fankenacker» qui fréquentent la 1^{re} année d'études, seront reconduits chez eux avant la dernière unité de classe du matin. Les jours et les groupes sont fixés à la rentrée scolaire.

Un transport supplémentaire fonctionne pour les enfants habitant la route de Luxembourg (sur le tronçon de rue entre la station Q8 et la maison no 231) ou les rues de Livange, Michel Rodange, Nic Rosenfeld et «op Fankenacker».

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers du bus scolaire et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin.

En cas de maladie, le surveillant informe le service scolaire et le patron de l'entreprise de transport scolaire. Sauf maladie prolongée, le surveillant d'autobus n'est pas remplacé pendant son congé de maladie.

L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement - après deux avertissements par écrit -, les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

Faisant suite aux problèmes de circulation nous rapportés au courant des années scolaires passées, nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant le bâtiment d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées à l'arrêt du bus situé devant l'école rend le passage du bus scolaire plus difficile, cause des fois même des retards du bus et diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de ne pas occuper l'arrêt du bus scolaire et de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées.

04. VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES

Vacances et congés scolaires	Début	Fin
Année scolaire 2008/09	lundi, 15 septembre 2008	mercredi, 15 juillet 2009
Toussaint	samedi, 1 ^{er} novembre 2008	dimanche, 9 novembre 2008
Noël	samedi, 20 décembre 2008	dimanche, 4 janvier 2009
Carnaval	samedi, 21 février 2009	dimanche, 1 ^{er} mars 2009
Pâques	samedi, 4 avril 2009	dimanche, 19 avril 2009
Fête du Travail	vendredi 1 ^{er} mai 2009	jour férié légal
Ascension	jeudi, 21 mai 2009	
Pentecôte	samedi, 23 mai 2009	mardi, 2 juin 2009
Fête nationale	mardi, 23 juin 2009	
Vacances d'été	jeudi, 16 juillet 2009	lundi, 14 septembre 2009

Remarques:

1. Pour faciliter l'achat du matériel scolaire, chaque enseignant transmet ou envoie la liste du matériel à ses futurs élèves avant le début des vacances d'été.
2. **Nous rappelons également qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.**
3. L'année scolaire commence le lundi, 15 septembre 2008. Le premier jour de classe est une journée entière.

Fêtes locales et congés extraordinaires

Réunion corps enseignant	lundi, 20 octobre 2008 de 14.00-16.00
Fête de St.Nicolas	samedi, 6 décembre 2008
Classe de 3 ^e année d'études	jour férié, le lundi après la fête de 1^{re} communion à Bettembourg - le lundi, 4 mai 2009 à Noertzange - le lundi, 11 mai 2009
Pèlerinage	le mardi, 12 mai 2009

05. COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ET D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Les élèves de l'enseignement primaire fréquentent obligatoirement soit les cours d'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale. Le nombre de ces leçons est de deux par semaine et par classe.

L'inscription au cours soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire (Règlement grand-ducal du 3 août 1998).

Les enfants de la 2^e année préscolaire reçoivent une fiche d'inscription qui doit être retournée au titulaire de classe pour le délai fixé sur cette fiche. Les parents dont les enfants fréquentent les classes primaires et qui désirent faire un transfert pour l'année scolaire à venir, sont priés de faire une demande écrite au service scolaire avant le **1^{er} mai**. Toute demande qui nous parvient après ce délai ne pourra plus être prise en considération.

Cours d'enseignement religieux

Suite à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation des cours d'éducation morale et sociale à l'école primaire, **«un changement d'option de cours pendant une année scolaire en cours n'est pas possible»**.

Des cours de doctrine chrétienne sont offerts dans toutes les classes primaires.

Personnel catéchiste: Pascal DIEDENHOFEN
Henriette HERMES-SCHOLTES
Nirmala LUDWIG-PALAZZARI
Sonja MACK-ERNSTER
Pia MANGEN-CLEMES
Sandy MRECHES-KAUFFMANN
Sabine STAUB

Chargée de l'inspection de l'enseignement religieux dans la commune de Bettembourg: Lidia MEYERS-GIULIANI
28, rue Basse - L-4415 Soleuvre
Tél. 26 59 07 11

Cours d'éducation morale et sociale

Ces cours sont destinés à offrir une alternative non confessionnelle à l'instruction religieuse et s'adressent aux parents qui veulent faire bénéficier leurs enfants d'un cours de morale neutre de toute religion. Le cours d'éducation morale et sociale est enseigné dans chaque classe du primaire.

Personnel: Secteur Schoul am Duerf: Danièle QUINTUS
Secteur Reebouschoul: Annette MICHELS
Secteur Sonneschoul: Colette LEHNERT

06. ÉDUCATION PHYSIQUE

Pendant l'année scolaire 2008/2009, les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement **primaire** se dérouleront soit sous la direction du titulaire de classe soit sous celle d'un moniteur d'éducation physique.

Les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement **préscolaire** sont assurées par le titulaire de classe. Le plan prévoit pour l'année scolaire 2008/2009 à l'enseignement primaire:

Année d'études	Leçons d'éducation physique au CSP, par semaine	Leçons de natation 1 semaine sur deux	Total leçons éducation physique et natation
1 ^{ère} année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
2 ^e année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
3 ^e année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
4 ^e année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
5 ^e année	2 (1 semaine sur 2)	2 (1 semaine sur 2)	2
6 ^e année	2 (1 semaine sur 2)	2 (1 semaine sur 2)	2

Remarques: Rappelons que l'usage de chaussures de gymnastique avec semelles noires est interdit!

Natation

Les cours de natation ont offerts aux élèves du préscolaire et du primaire au centre de natation «An der Schwemm» à Bettembourg.

06. ÉDUCATION PHYSIQUE

Surveillance des élèves

1. Trajet de l'école au centre sportif et au centre de natation

Le transport des élèves de l'enseignement primaire de la «Reebouschoul» et de la «Sonneschoul» au centre sportif et à la piscine se fait en bus. Les élèves de la Schoul am Duerf font le trajet à pied.

La personne assurant le cours d'éducation physique (le titulaire de classe ou le moniteur/ la monitrice) surveille les élèves pendant le trajet (bâtiment scolaire - centre sportif) et dans les vestiaires.

Les enseignants assurent la surveillance de leurs élèves sur le chemin entre le bâtiment scolaire et l'arrêt (excepté au début et à la fin des cours du matin et de l'après-midi). Les enseignants de la Reebouschoul surveillent leurs élèves pendant la récréation jusqu'au départ du bus.

2. Surveillance des élèves ne participant pas aux cours d'éducation physique

Les enfants qui ne participent pas aux leçons de gymnastique restent sous la garde du chargé de cours de gymnastique.

Les élèves concernés doivent à chaque fois remettre une excuse écrite de la part de leurs parents aux titulaires respectivement aux moniteurs.

3. Surveillance des élèves pendant les leçons de natation

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 mai 1989 la responsabilité de la direction et de l'organisation des leçons de natation est transférée aux instructeurs de natation.

- La surveillance des élèves de la Reebouschoul et de la Sonneschoul sur le chemin vers la piscine et le chemin de retour, ainsi que la surveillance des élèves dans les vestiaires, sont assurées par le titulaire ou par un moniteur.

- En principe, les élèves qui occasionnellement ne peuvent participer aux leçons de natation restent sous la garde de la personne chargée de la surveillance dans les vestiaires/douches.

4. Remarque

Les parents dont les enfants nécessitent une surveillance médicale spéciale (p.ex. en cas d'épilepsie), sont priés d'avertir le personnel responsable.

Un certificat médical peut être demandé aux élèves ne participant pas de façon régulière aux cours d'éducation physique ou de natation.

Personnel de l'éducation physique

KAPUSCINSKY Nicole
KURBEL Malou

Maîtres-nageurs

DIEDERICH Roland	GUDEN Yves
HERMENS Arnold	WINANDY Christian
HUBER Ivana	RIGA Ramona
DE LAURENTIS Nathalie (apprentie)	

1. Éducation routière

L'éducation routière à l'école comprend:

- **la formation théorique:**

Elle doit être adaptée à l'âge des enfants et aux situations locales particulières. Une éducation routière élémentaire est effectuée à l'enseignement préscolaire (ensemble avec la police) et au degré inférieur de l'enseignement primaire.

- **des exercices pratiques:**

La partie de l'éducation routière élémentaire doit s'effectuer sur le chemin de l'école. Outre l'entraînement intensif des enfants, elle doit comprendre la recherche du chemin le plus sûr et le mieux adapté aux données locales et aux besoins individuels. Au besoin les enseignants font appel à la collaboration des parents.

Dans la mesure du possible, les classes de 4^e-6^e années d'études participent aux cours du jardin de circulation organisé à Esch/Alzette par la Police Grand-Ducale en collaboration avec le service scolaire.

Une «Coupe Scolaire» est organisée dans les rues de la commune tous les 2 ans par le service scolaire en collaboration avec la Police Grand-Ducale et l'administration communale.

2. Exercices d'évacuation par bâtiment scolaire

Au début de l'année scolaire toutes les classes doivent entreprendre quelques exercices d'évacuation selon les plans d'évacuation qui leur sont remis.

Un premier exercice d'évacuation doit avoir lieu pendant le 1^{er} trimestre. Un autre exercice d'évacuation non annoncé a lieu au cours de l'année scolaire.

Ces différents exercices se dérouleront en concertation avec le corps des Sapeurs Pompiers et avec la Protection Civile.

08. MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux assurés par le médecin scolaire ont lieu en 1^{ère} année préscolaire ainsi qu'en 1^{ère}, 3^e, 5^e et 6^e année primaire. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste. Certains tests et mesures de dépistage sont pratiqués tous les ans et concernent tous les élèves:

- Contrôle du poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'écopier est renseigné chaque année sur la médecine scolaire par le biais d'un dépliant.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par Mme Neves, assistante d'hygiène sociale. L'assistante d'hygiène sociale garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission médico-psycho-pédagogique, le Service de Guidance de l'Enfance, ...

Un rendez-vous avec l'assistante sociale peut être demandé à l'adresse suivante:

Centre médico-sociale
56, rue du Parc - L-3542 Dudelange
Infirmière:
Mme Maryse DAWIR - Tél. 51 62 62 203
Assistante sociale:
Mme Marisa NEVES - Tél. 51 62 62 210

Les locaux de la médecine scolaire se trouvent au Centre Louis Ganser
11, rue Vieille
L-3284 Bettembourg
Tél.: 52 14 72

09. SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE

Le service de guidance de l'enfance peut être consulté pour toute question ayant trait à l'instruction et l'éducation de l'enfant ainsi que pour des difficultés spécifiques du comportement, de la motricité et du langage.

La psychologue Mme Rosy Schlessler assure une permanence à l'ancienne mairie, à savoir:

CENTRE AL GEMENG
28, route de Luxembourg
L-3253 Bettembourg
Tél.: 52 14 68-501 ou 505

lundi	8.00h-12.00h et de 14.00h-18.00h
mardi	8.00h-11.00h et de 14.00h-18.00h
mercredi	8.00h-12.00h
jeudi	8.00h-11.00h et de 14.00h-18.00h
vendredi	8.00h-12.00h

10. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

1. Une réunion d'information à l'intention des parents doit avoir lieu au début de l'année scolaire dans toutes les classes précoces/pré-scolaires et primaires. Une réunion supplémentaire sera organisée à l'attention des parents d'élèves qui ne comprennent pas le luxembourgeois. Ces réunions d'information ont obligatoirement lieu en dehors des heures de classe pour permettre aux parents d'y assister.

Une réunion d'information supplémentaire peut avoir lieu sur demande des parents.

2. Une heure de consultation des parents doit avoir lieu par quinzaine dans toutes les classes.

11. INSPECTORAT DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

La Commune de Bettembourg fait partie de l'arrondissement 10.

L'inspectrice est Mme Francine VANOLST
101, rue Michel Hack - L-3240 Bettembourg

Adresse postale Bureau régional sud-est
B.P. 33 - L-3201 Bettembourg
Fax: 51 30 23 21 - Tél.: 51 30 23 20 ou
23 69 93 24 (en principe les lundis, mercredis et jeudis matins entre 7.00 et 7.30 heures)

12. SERVICE SCOLAIRE

Madame Rose Ludwig-Bohler, institutrice, est responsable du Service Scolaire pour l'année scolaire 2008/2009. Le bureau A002 se situe au r.-d.-ch. de la Commune.

Le bureau est ouvert au public le matin de 8.30h à 11.30h et l'après-midi de 14.00h à 16.30h (excepté vendredi après-midi et l'après-midi de chaque premier mercredi du mois).

Informations: **Rose LUDWIG-BOHLER** - Tél. 51 80 80 - 223 Fax 51 80 80 - 623

Patricia GARCIA, secrétaire de la Commission Scolaire - Tél. 51 80 80 - 282

Margot NEUMANN-REUTER - Tél. 51 80 80 - 323

13. COURS D'APPUI ET D'ACCUEIL

L'appui ou l'assistance en classe

L'appui en classe, c'est l'aide scolaire apportée aux enfants au sein même des classes normales des enseignements primaire et préscolaire. Les enfants bénéficiant de ces interventions profitent d'une aide appropriée, sans quitter leur classe d'attache.

Les interventions communes, négociées entre l'assistant en classe et le titulaire de la classe, devraient permettre à l'enfant de suivre, avec plus de chance de réussite, l'enseignement dispensé en classe.

Dans chaque bâtiment, des titulaires de cours d'appui prennent en charge certains enfants du degré inférieur afin de les aider dès leur entrée en première année d'études. Ce même appui est prévu pour les classes des degrés moyen et supérieur.

14. INTÉGRATION D'ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

1. Les classes d'intégration

Les classes d'intégration dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire regroupent à côté des élèves réguliers un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques travaillant selon un plan éducatif individualisé pour un nombre déterminé de branches ou de leçons.

Ces classes dépendent des besoins annuellement constatés et arrêtés par la CMPP locale et fonctionnent sous sa guidance psychopédagogique ainsi qu'en étroite collaboration avec les responsables du SREA et de l'éducation différenciée.

Elles sont dirigées par un titulaire breveté, de préférence volontaire, qui est assisté pendant un nombre de leçons à déterminer par la CMPP locale par une personne du SREA ou un enseignant de la commune.

L'assistance se fait en règle générale pendant le temps de classe régulier et dans la classe d'intégration. L'horaire des classes d'intégration doit comporter des plages horaires permettant l'intervention simultanée des deux enseignants. Tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux intégrés dans une classe préscolaire ou primaire par le biais de la CMPP Nationale, restent dans leur classe d'attache tout en bénéficiant d'un appui intégré, flexible et individualisé et peuvent, le cas échéant, profiter du «centre d'apprentissage».

2. Le projet d'école - centre d'apprentissage (Lernzentrum)

Beaucoup d'enfants présentent et des difficultés d'apprentissage et des problèmes comportementaux en classe.

La commune de Bettembourg a entamé en 2005/2006 un projet d'école avec entre autre les objectifs suivants:

- répondre aux besoins de l'enfant
- cohérence entre les différents centres d'apprentissage
- aide transparente (collègues, parents)
- intégration des enfants d'une classe d'accueil ou d'une classe d'attente
- prise en charge lors d'une crise (contrat, travail avec l'enfant et la famille)
- prévention au lieu de réaction
- favoriser le développement psychomoteur et langagier des enfants (centre d'apprentissage et classes préscolaires), travail en équipe

3 centres d'apprentissage fonctionnent pendant l'année scolaire 2008/2009: au bâtiment d'école «Reebouschoul», au bâtiment d'école «Schoul am Duerf» et au bâtiment d'école «Sonneschoul» à Noertzange.

Le personnel enseignant et éducatif travaille en équipe pour élaborer des plans individualisés et pour collaborer avec les ressources externes.

Une des éducatrices assure le lien entre les différents centres d'apprentissage et s'occupe du développement psychomoteur et langagier à l'éducation préscolaire.

15. LE TEAM-TEACHING / LES CYCLES

Le team-teaching se caractérise par la prise en charge d'un groupe d'élèves par une équipe d'enseignants: un nombre limité d'enseignants assure l'enseignement dans toutes les disciplines, les travaux d'organisation, de préparation et d'évaluation qui incombent, ainsi que la concertation avec les partenaires scolaires.

Pour l'enseignement de certaines leçons dans les branches principales, les enseignants peuvent intervenir à deux afin de garantir la différenciation didactique indispensable.

Afin de pouvoir garantir une bonne évaluation, le team-teaching se base en principe sur 1 unité pédagogique intégrale.

En 2008/2009 un tel projet d'enseignement collaboratif fonctionne à Noertzange en 5^e année d'études, suite à l'effectif élevé du groupe et des besoins éducatifs de certains élèves.

Un projet «cycles d'apprentissage» fonctionnera pendant l'année scolaire 2008/2009 dans quelques classes du degré inférieur au bâtiment scolaire «Schoul am Duerf».

16. LIES- A SCHREIFATELIER

Un «Lies- a Schreifatelier» à l'attention d'élèves à problèmes dyslexiques fonctionne à Bettembourg au cours de l'année scolaire 2008/2009 à raison de 4 heures par semaine.

Ces cours sont offerts gratuitement aux enfants de la commune de Bettembourg par le SREA (service rééducatif ambulatoire) qui en assurera la tenue et la supervision.

Les parents doivent introduire une demande auprès du service de guidance ou auprès SREA.

La sélection des enfants est faite au moyen d'épreuves standardisées.

Les cours sont organisés soit le mardi soit le jeudi après-midi, soit en petits groupes, soit en individuel dans une salle de la commune.

17. ÉTUDES SURVEILLÉES

Les études surveillées fonctionnent en collaboration avec le service scolaire, le titulaire de classe de l'enfant ainsi que le titulaire responsable du groupe en question.

Ce service est réservé aux enfants de la 2^e à la 6^e année d'études. Il fonctionne pendant l'année scolaire 2008/2009 tous les lundis et mercredis de 16.00-17.00 heures et ne peut en aucun cas être considéré comme un appui supplémentaire ou comme un accueil. Chaque groupe se composera d'un maximum de 10 élèves.

!!! L'inscription est définitive pour toute l'année scolaire. Les enfants sont sous la surveillance d'un titulaire des études surveillées de 15.45h à 16.00h. La présence des enfants est obligatoire jusqu'à la fin du cours à 17.00 heures !!!

Remarque:

Aucun transport scolaire n'est prévu après les études surveillées.

18. LA MAISON RELAIS

La «Maison Relais» s'occupe de la prise en charge des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire à la restauration scolaire, et des enfants de l'enseignement primaire au foyer scolaire.

Ces services sont assurés par du personnel éducatif diplômé, assisté par des aides-éducatrices pendant la restauration scolaire.

Les familles, dont le revenu mensuel est en-dessous des plafonds fixés par le conseil communal, peuvent profiter d'un abattement de 50%.

1. Restauration scolaire au centre sportif (éducation préscolaire et enseignement primaire)

Tous les élèves peuvent profiter de la restauration scolaire qui fonctionne cinq fois par semaine pendant la période scolaire:

- lundi, mercredi et vendredi jusqu'à 13.45 heures
- mardi et jeudi jusqu'à 14.00 heures.

Commencement de la restauration scolaire: lundi, le 15 septembre 2008.

Les enfants des écoles «Schoul am Duerf» et de la «Spillschoul am Park» vont, accompagnés, à pied de l'école au centre sportif. Un transport est organisé pour les enfants des écoles «Reebouschoul», «Pavillon Nic. Biever», et de l'école «Sonneschoul».

Il n'y a pas de transport retour le mardi et jeudi à 14h00. Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant au centre sportif.

La participation financière des parents a été fixée à 6 Euro enfant/repas y compris la surveillance.

Pour faire une inscription **fixe** d'un enfant à la restauration scolaire, les parents doivent remplir une fiche d'inscription.

Pour faire une inscription **occasionnelle** d'un enfant à la restauration scolaire, les parents sont priés de téléphoner au numéro 526012-307 (répondeur) ou de faire un fax au numéro 526012-300 la veille ou le matin même, avant 08.30 heures.

La première fois où l'enfant vient à la restauration, il est important de préciser le nom et le prénom de l'enfant, le bâtiment d'école et l'année scolaire, le titulaire de classe ainsi qu'un numéro de téléphone auquel un des parents peut être joint. Une facture sera établie trimestriellement.

18. LA MAISON RELAIS

2. Foyer scolaire (enseignement primaire)

Les enfants inscrits au foyer scolaire passent leur journée au

Centre Al Gemeng

28, route de Luxembourg - L-3253 Bettembourg

Le foyer scolaire est ouvert du lundi au vendredi de 11.00 à 18.30 heures.

Les enfants de l'école «Schoul am Duerf» vont, accompagnés, à pied de l'école au foyer scolaire. Un transport est organisé pour les enfants de l'école «Reebouschoul». Le soir les parents sont tenus de venir chercher leur enfant au foyer scolaire. Les tarifs fixés par décision du conseil communal sont de 6 Euros par enfant/repas et de 2,5 Euros par enfant/heure d'accueil.

3. Accueil scolaire

Accueil matinal

Le matin l'accueil fonctionne de 07h00 à 07h40, début de la surveillance obligatoire du personnel enseignant.

Accueil de midi

L'accueil de midi s'adresse aux élèves de l'éducation préscolaire et de la 1^{ère} année primaire (les jours de rattrapage). Les élèves sont surveillés les mardis et jeudis de 11h20 à 12h15 et les lundis, mercredis et vendredis de 10h50 à 11h45.

Les inscriptions pour l'accueil matinal et l'accueil de midi se font par année scolaire. Des modifications sont possibles au début de chaque trimestre. L'accueil matinal et l'accueil de midi se déroulent dans les bâtiments scolaires et sont assurés par le personnel de la Maison Relais. Aucun transport n'est organisé. Le matin les parents amènent leur enfant à l'accueil.

Le tarif fixé par décision du Conseil communal est de 40 Euro par trimestre pour l'accueil matinal et de 15 Euro par trimestre pour l'accueil de midi (sous réserve de l'approbation du ministère).

4. Accueil pendant les vacances scolaires

Ce service fonctionne de lundi à vendredi de 07.30 à 18.30 heures au Centre Al Gemeng et s'adresse aux enfants inscrits à la restauration scolaire (éducation préscolaire et enseignement primaire) ou au foyer scolaire.

Les tarifs fixés par décision du conseil communal sont:

matin sans repas:	6 Euro
matin avec repas:	11 Euro
après-midi sans repas:	6 Euro
après-midi avec repas:	11 Euro
toute la journée:	17 Euro

Renseignements:

Mme Sandra MAUER - Tél. 52 60 12-307

19. ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

1. Les ateliers de créativité

Les ateliers de créativité sont organisés pour accueillir et accompagner les enfants des 4^e, 5^e et 6^e années d'études pendant les après-midi libres. 2 groupes fonctionnent au bâtiment d'école «Schoul am Duerf».

La personne responsable pour l'année scolaire 2008/2009 est Madame Marlis Schlussnuss.

Une fiche d'inscription sera distribuée dans les classes au début de l'année scolaire.

La participation aux frais est de 12 euros par enfant et par année scolaire.

2. Les activités de vacances pour enfants

Les activités de vacances sont organisées pendant les vacances d'été, en principe les 2 dernières semaines du mois d'août (sauf jours de fêtes, p.ex. 15 août) et se déroulent aussi bien à Bettembourg et dans les environs (plein air) qu'à travers le pays (randonnée/excursion d'une journée). Les enfants de la 5^e et 6^e année scolaire partent une semaine en colonie (au Luxembourg ou à l'étranger).

Les activités ont lieu les après-midi, sous la surveillance de moniteurs/trices (du lundi au vendredi inclus de 14-18 hrs) sauf les jours d'excursions, et sont destinées aux enfants de la 1^{ère} à la 6^e année primaire.

Frais de participation pour les enfants de la 1^{ère} à la 4^e année d'études:

11.08.-14.08.2008

25,00 EUR par semaine et par enfant

18.08.-22.08.2008

25,00 EUR par semaine et par enfant

Frais de participation pour les enfants de la 5^e et la 6^e année d'études:

11.08.-14.08.2008

25,00 EUR par enfant pour les activités à Bettembourg

18.08.-22.08.2008

75,00 EUR par enfant pour la colonie

Comme les enfants de la 5^e et 6^e année partent en colonie pendant une semaine en pension complète, une participation est demandée (le prix se trouve ci-dessus).

Une facture sera envoyée aux parents ou au tuteur de chaque enfant après le retour de la colonie, donc vers le mois de septembre.

La fiche d'inscription comprenant une fiche médicale et une fiche d'autorisation est distribuée au mois de février/mars aux enfants par son instituteur/trice.

Les activités de vacances se terminent chaque année par une fête de clôture laquelle a lieu au Centre Sportif de Bettembourg.

Les activités de vacances pour l'année 2009 se dérouleront du 17 au 28 août. La fiche d'inscription vous parviendra en temps utile.

3. Les activités de la LASEP

Pendant la durée de l'année scolaire, des activités sportives sont organisées les mardis et jeudis après-midi pour les enfants de la 1^{ère} à la 6^e année d'études.

20. «EISEN NEIE SCHOULHAFF»

La cour de récréation est généralement considérée comme un lieu où les élèves peuvent se délasser, se divertir entre des périodes d'activités scolaires intenses. Toutefois, dans cet espace de liberté les enfants ne sont pas inactifs: ils continuent à développer leurs compétences physiques, sociales et intellectuelles, à condition de trouver, dans leur cour de récréation, un environnement propice.

Afin de mieux répondre aux besoins divers exprimés par les enfants, la cour de la «Schoul am Duerf» a été divisée en plusieurs zones (projet commencé en 2005/2006). À son achèvement total, elle comprendra:

- une aire pour certaines activités sportives
- une aire de créativité
- une aire de repos et de rencontre
- une zone verte.

La procédure suivie pour l'aménagement de la cour de récréation réunit, dans un même projet, les vues des responsables communaux, des enseignants et des enfants. Elle permet de responsabiliser les enfants en les associant à la planification et à l'exécution d'un projet qui les concerne au plus haut point. Finalement, elle présente aussi un avantage écologique: enlèvement d'une surface de béton et création d'une aire de verdure.

Un réaménagement des cours d'école des bâtiments «Reebouschoul», «Konschthaus», «Sonneschoul» est prévu .

21. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Les livres disponibles dans les bibliothèques scolaires sont mis à la disposition des élèves dans leurs salles de classe en vue d'augmenter leur goût à la lecture.

22. TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

L'introduction des cours d'informatique à l'école primaire a comme but:

- de promouvoir le travail en groupe dans une atmosphère de solidarité et
- de prévenir l'isolement d'enfants en difficultés scolaires
- de favoriser un enseignement ouvert et
- de faciliter plus tard l'intégration à la vie professionnelle.

Le site des différents bâtiments d'école peut être consulté sur internet.

23. ÉDUCATION PRÉCOCE/PRÉSCOLAIRE

1. Les objectifs du précoce

L'éducation précoce vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier.

En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, moteur, intellectuel et social.

Pour les enfants étrangers, la familiarisation avec la langue luxembourgeoise constitue une des priorités de ces structures d'accueil. L'accent sera mis sur une approche ludique de la langue dans des situations de communication réelles. Ainsi le précoce sera une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, chant, découverte commune de livres d'images).

2. Les modalités du précoce

Les dispositions afférentes de la circulaire ministérielle sont applicables dans la mesure du possible concernant l'éducation précoce. Toutes les questions non prévues par ladite circulaire seront tranchées en fonction des spécificités locales.

L'inscription aux cours de l'éducation précoce est facultative et est réservée aux enfants ayant 3 ans accomplis avant le 1^{er} septembre et dont les parents résident dans la commune de Bettembourg.

Il y aura 2 groupes pendant l'année scolaire 2008/2009, le maximum d'enfants par plage d'heure étant de 20 enfants et le minimum de 8 enfants. Les enfants sont répartis en 2 groupes, soit le groupe 1 avec une fréquentation de 3 fois par semaine (à savoir lundi, mercredi, vendredi matin), soit le groupe 2 avec une fréquentation de 5 fois par semaine (à savoir mardi et jeudi matin et lundi, mercredi et vendredi après-midi).

Les salles prévues pour l'éducation précoce sont pour les enfants du secteur «Reebouschoul» le Korschthaus, rue Marie-Thérèse et pour les enfants du secteur «Schoul am Duerf» (Bettembourg, Fennange, Abweiler) et «Sonneschoul» (Huncherange, Noertzange) la «Spillschoul am Park» près de l'église. Chaque groupe est pris en charge par deux personnes dont une détentrice du diplôme d'institutrice de l'enseignement préscolaire et une détentrice du diplôme d'éducatrice.

3. Les horaires

Le temps de classe, les jours de congé et les vacances de l'éducation précoce coïncident avec ceux des classes préscolaires. Les groupes de l'éducation précoce fonctionnent aux horaires suivants:

Le lundi, mercredi, vendredi:	le matin	de 07.50 - 11.45 heures
	l'après-midi	de 13.45 - 15.45 heures
Le mardi et le jeudi:	le matin	de 07.50 - 11.20 heures

23. ÉDUCATION PRÉCOCE/PRÉSCOLAIRE

L'éducation précoce fonctionne:

- dès lundi 15 septembre 2008 le matin à partir de 7.50 heures pour le groupe 1
- dès lundi 15 septembre 2008 l'après-midi à partir de 13.45 heures pour le groupe 2

4. Service accueil du précoce

Un **service d'accueil** pour le précoce est garanti pour l'année scolaire 2008/2009

Les parents peuvent amener leurs enfants tous les matins à partir de 7.30 heures et peuvent venir les chercher jusqu'à 12.15 heures. L'après-midi une surveillance est assurée par le titulaire à partir de 13.35 heures. L'accueil fonctionne le lundi, mercredi et vendredi jusqu'à 16.30 heures.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'éducation précoce ne peut en aucun cas être considérée comme un foyer ou une crèche et nous prions donc les parents de bien vouloir **respecter scrupuleusement les horaires fixés**.

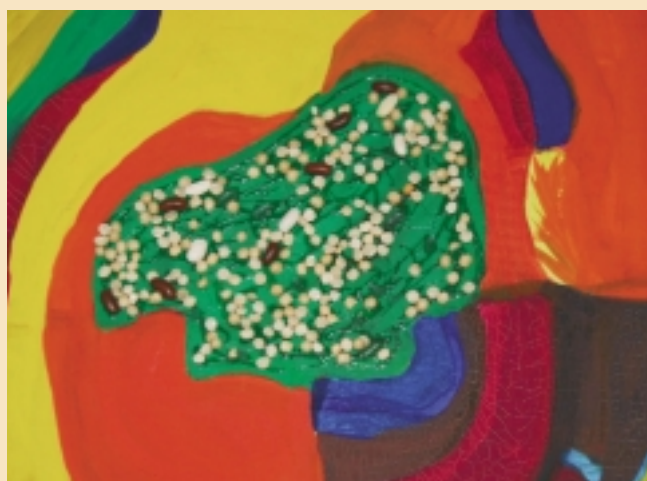
Il n'y a ni transport scolaire, ni restauration scolaire pour les enfants de l'éducation précoce.

5. Remarques pour le préscolaire

Les élèves de la 1^{ère} année préscolaire peuvent arriver pendant toute l'année entre 7.50 et 8.50 hrs du matin.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de 4 ans avant le 1^{er} septembre 2008 et qu'en cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures prévues.

24. COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE POUR LE PRÉSCOLAIRE



Des séances d'apprentissage systématique du luxembourgeois sont organisées dans les classes du préscolaire pour les enfants qui présentent des déficits langagiers.

Ces séances se font en petits groupes par du personnel d'assistance. Les élèves de la 2^e année préscolaire bénéficient d'une certaine priorité.

Le cas échéant des enfants de 1^{ère} année préscolaire pourront néanmoins être intégrés dans les groupes d'appui. L'inspecteur, en concertation avec les enseignants, statuera à ce sujet.

25. FONDATION KANNERSCHLASS ECOLE DES PARENTS «JANUSZ KORCZAK»

Être un parent «suffisamment bon» ...

Bruno Bettelheim qui a écrit de très belles pages sur l'éducation des enfants, et tout particulièrement sur celle des enfants malheureux, aimait expliquer aux mères, qu'il leur suffisait d'être un parent «suffisamment bon» et que l'objectif n'était jamais d'être parfait. Bruno Bettelheim trouvait toujours les mots justes qui touchaient les mères au cœur. Il faut peut-être rappeler que pour lui l'éducation, c'était avant tout une affaire de femmes: nous ne voyons plus les choses de la même façon en ce 21^{ème} siècle, car nous savons que la tâche d'éduquer est commune, et pour les mères, et pour les pères.

Jan Uwe Rogge que nous avons invité à la Journée des Parents en 2006 voulait rassurer les parents en expliquant que même les enfants trouvaient très ennuyant d'avoir des parents qui se donnaient tant de mal pour être parfaits.

Je rencontre beaucoup de parents qui se sont fixés comme objectif dans leur vie d'être sinon parfait, du moins de briller comme parent exemplaire. D'où vient cette ambition?

Certains ont lu des livres et croient qu'ils devront tout appliquer à la lettre, d'autres se disent qu'ils veulent être de meilleurs parents que ceux qu'ils ont eus et encore d'autres pensent que leur enfant ne supportera pas d'avoir des parents qui ont des faiblesses.

Tout cela ne profite guère à mettre en place une relation fondée sur le respect mutuel entre parents et enfant et aussi: C'est sous-estimer le fait que les enfants sont très tolérants à l'égard de leurs parents. D'une part ils ont besoin d'être guidés et si les parents ne le font pas, ils sont le plus souvent perdus, d'autre part ils acceptent aussi que leurs parents soient parfois tristes, dépassés, nerveux, en colère, même qu'ils soient injustes ... L'important est que tous ces états d'âme ne remettent pas en question la relation qui lie parent et enfant et que cela ne devienne pas un état permanent.

Les enfants ont un profond besoin d'aimer et pour cela ils mettent leur confiance dans les mains des personnes qui leur sont proches. A ces derniers de montrer

- que le monde dans lequel ils vivent est un monde stable dans le temps, même si parfois il y a des événements malheureux qui arrivent,
- que la relation parent-enfant est construite dans la durée, même s'il arrive que de gros ou de petits nuages y jettent leur ombre,
- que la vie, au fil des années, n'est pas un long fleuve tranquille et que parfois il faut s'accrocher pour ne pas s'y perdre.

Aimer un enfant, c'est l'aider à accepter qu'il n'est pas parfait, l'important est qu'il doit apprendre à vivre avec toutes ses ressources pour qu'un jour, il puisse devenir lui aussi un parent «suffisamment bon». Les parents sont aux enfants comme les racines d'un arbre. Nous savons que pour bien se développer, un arbre n'a pas seulement besoin de racines, mais aussi de belles branches et de beaucoup de feuilles.

Gilbert PREGNO

25. FONDATION KANNERSCHLASS ECOLE DES PARENTS "JANUSZ KORCZAK"

Programme 2008/2009

15 septembre

Café croissant

«Le passage à la première année scolaire»

Salle des fêtes, château de Bettembourg

Gilbert Pregno + représentants des enseignants + service scolaire

21 janvier

«Nachts kommen die Monster»: *über den Umgang mit Kinderängsten*

Salle des fêtes, château de Bettembourg

Rolande Fellerich, pédagogue diplômée

23 avril

«Jiddferen huet en Handy, just ech net»

Konfrontation der Eltern mit den Konsumansprüchen von Kindern und Jugendlichen

Maison des Jeunes

Nottrot Jan, directeur «Inter-Actions»

14 mai

«Was läuft im Internet?»

Kinder und Jugendliche in der virtuellen Welt. Was Eltern wissen sollten.

Oder: Kinder und Jugendliche im Internet. Eine neue Herausforderung für Eltern.

Maison des Jeunes

René Schlechter, pédagogue diplômé

13 octobre

Elterenowend «Erzèihung mécht staark»

Salle des fêtes, château de Bettembourg

Rolande Fellerich

21 et 28 octobre

«Sprongkraaft am Alldag, wéi fëllen ech de Kanner hire Rucksak fir d'Liewen»

Centre «Al Gemeng»

Astrid Godart et Roland Carius

1. GROUPES PRÉCOCES

Spillschoul am Park

Titulaires

Heirens-Wallers Claudine
Jaeger-Diederich Liette

Éducatrice

GillenDanielle

Konschthaus

Titulaire

Hut Sandy

Éducatrice

Loguercio-Bressler Martine

2. CLASSES PRÉSCOLAIRES

École Spillschoul am Park, place de l'Église

classe	titulaire
classe 1	Becker Sonja / Scholten Claudine
classe 2	Graf-Ludwig Dany
classe 3	Heinericy Sandy / Lies Caroline
classe 4	Stoos Françoise
classe 5	Folschette Caroline

École Reebouschoul, rue Marie-Thérèse

classe	titulaire
classe 1	Mezzapesa Franca
classe 2	Muller Janou
classe 3	Wozniak Valérie
classe 4	Wciorka Brigitte
classe 5	Leiner Annick

Pavillon préscolaire rue Nic Bieber

Eiden-Serres Nicole

École Sonneschoul à Noertzange

classe	titulaire
classe 1	Hauptert Manon
classe 2	Willems Catherine

3. CLASSES PRIMAIRES

«Schoul am Duerf», près de l'Église

classe	titulaire
1 ^{ère} année	Kayl Marianne
1 ^{ère} année	Asselborn Carole
2 ^e année	Thill Sandy
2 ^e année	Reding Claudine
2 ^e année	Bartz Monique
3 ^e année	Waringo Claude
3 ^e année	Rasqué Nadine
3 ^e année	Thill Estelle
4 ^e année	Wewer Gaby
4 ^e année	Loos Martine / Spoden Muriel
4 ^e année	Steichen Michelle
5 ^e année	Kass Danièle
5 ^e année	Backes Martine
5 ^e année	Thoma Guy/Weis Tom
6 ^e année	Paler Mady
6 ^e année	Fürpass Magali
6 ^e année	Garlinskas Marcelline

3. CLASSES PRIMAIRES

«Reebouschoul» rue Marie-Thérèse

classe	titulaire
1 ^{ère} année	Stoos Gaby
1 ^{ère} année	Larosch Béa / Hansen Christiane
1 ^{ère} année	Heinen Marc
2 ^e année	Waldbillig Sylvain
2 ^e année	Casciola Ilva
2 ^e année	Michels Corinne
3 ^e année	Seyler Astrid
3 ^e année	Kunsch Benoît
3 ^e année	Weber Chantal / Sliepen Georgette
4 ^e année	Lambert Nathalie
4 ^e année	Molitor Laurence
4 ^e année	Bingen Cliff
5 ^e année	Reuland Sandy
5 ^e année	Belleville Mike
5 ^e année	Kloos Philippe
6 ^e année	Schroeder Paul
6 ^e année	Biver Isabelle
6 ^e année	Franzen Denise

«Sonneschoul» à Noertzange

classe	titulaire
1 ^{ère} année	Frisch Sandra
2 ^e année	Garofalo Véronique
3 ^e année	Bartringer Romain
4 ^e année	Oth Nadine
5 ^e année	Folscheid Jeff / Muller Carlo
6 ^e année	Fischer Jean-Paul

4. CENTRES D'APPRENTISSAGE, COURS D'APPUI ET AUTRES COURS

1. Centres d'apprentissage

Schoul am Duerf:	Steinmetz Josée, Hoesdorff Tanja, Ennen Michèle éducatrices: Gieres Nathalie, Frantzen Liliane
Reebouschoul:	Infalt Claudine, Marx Diane, Fuentes Adela, Lux Romy éducatrice: Nothum Josiane
Sonneschoul:	Stefanutti Diane éducatrices: Juncker Stéphanie, Schweich Joanne

2. Cours d'appui

Schoul am Duerf:	Weyrich Viviane, Waringo Manon / Zimmer Annemarie, Marson Jean-Claude, Bastian Lotty
Reebouschoul:	Woll Josiane / Welfring Christiane, Weibel Sacha, Müller Vanja
Sonneschoul:	Siebenaler Patrick

3. Surnuméraires

Schoul am Duerf:	Quintus Danièle, Nicola Patrice
Reebouschoul:	Michels Annette, Müller Vanja
Sonneschoul:	Lehnert Colette

4. Remplaçants permanents

Heiderscheid Chantal, Calzi Isabelle

5. Enseignement luxembourgeois au préscolaire

Spillschoul am Park:	Argueta-Ley Gianna
Reebouschoul:	Weydert Véronique
Sonneschoul:	Argueta-Ley Gianna

6. Surnuméraires au préscolaire

Surnuméraires:	Weydert Véronique, Argueta-Ley Gianna
Appui au préscolaire:	Weydert Véronique, Argueta-Ley Gianna, Pütz Fabienne

TRANSPORT SCOLAIRE

Horaire et arrêts du bus scolaire pour l'année scolaire 2008/2009

pour les enfants de l'enseignement **primaire**

1. Bus pour les enfants de Huncherange et de Noertzange

	Lundis - Mercredis - Vendredis				Mardis - Jeudis	
Huncherange / rte d'Esch - 4	07.30	11.56	13.25	15.56	07.30	12.26
Huncherange / Carrefour H/N	07.31		13.26		07.31	12.24
Huncherange / rue de la Résistance	07.33	11.53	13.28	15.53	07.33	12.23
Huncherange / rue de l'Église	07.35	11.50	13.30	15.50	07.35	12.20
Noertzange / rue Principale	07.38	11.48	13.33	15.48	07.38	12.18
Noertzange / École	07.40	11.45	13.36	15.45	07.40	12.15

2. Bus pour les enfants de Fennange, rue d'Abweiler et Abweiler

	Lundis - Mercredis - Vendredis				Mardis - Jeudis	
Rue d'Abweiler	07.30	11.59	13.20	15.59	07.30	12.29
Abweiler	07.33	11.56	13.23	15.56	07.33	12.26
Fennange / rte d'Esch - 63	07.37	11.53	13.27	15.53	07.37	12.23
Fennange / rue des Alouettes	07.38		13.28		07.38	
Fennange / rte d'Esch - 7	07.40	11.50	13.30	15.50	07.40	12.20
Bettembourg / Église	07.45	11.45	13.35	15.50	07.45	12.15

3. Bus pour les enfants du lotissement «op Fankenacker», route de Livange, rue Michel Rodange, rue N. Rosenfeld et de la rue de Luxembourg (à partir du numéro 150)

	Lundis - Mercredis - Vendredis				Mardis - Jeudis	
Route de Livange	07.35	11.50	13.25	15.50	07.35	12.20
Station Q8	07.36	11.51	13.26	15.51	07.36	12.20
Op Fankenacker	07.40	11.56	13.30	15.56	07.40	12.25
École / Place de l'Église	07.45	11.45 D	13.35	15.50	07.45	12.15 D

HORAIRE PROVISOIRE: Il est possible que pour des raisons d'organisation, cet horaire puisse être soumis à des modifications en début de l'année scolaire.

A = arrivée
D = départ

TRANSPORT SCOLAIRE

Horaire et arrêts du bus scolaire pour l'année scolaire 2008/2009

pour les enfants de l'éducation **préscolaire**

1. Bus pour les enfants de Huncherange et de Noertzange

	Lundis - Mercredis - Vendredis				Mardis - Jeudis	
Huncherange / rte d'Esch - 4	07.30	11.56	13.25	15.56	07.30	11.30
Huncherange / Carrefour H/N	07.31		13.26		07.31	
Huncherange / rue de la Résistance	07.33	11.53	13.28	15.53	07.33	11.27
Huncherange / rue de l'Église	07.35	11.50	13.30	15.50	07.35	11.25
Noertzange / rue Principale	07.38	11.48	13.33	15.48	07.38	11.22
Noertzange / École	07.40	11.45	13.36	15.45	07.40	11.20

2. Bus pour les enfants de Fennange, rue d'Abweiler et Abweiler

	Lundis - Mercredis - Vendredis				Mardis - Jeudis	
Rue d'Abweiler	07.30	12.04	13.22	16.01	07.30	11.45
Abweiler	07.33	12.01	13.25	15.58	07.33	11.42
Fennange / rte d'Esch - 63	07.37	11.58	13.29	15.55	07.37	11.39
Fennange / rue des Alouettes	07.38		13.30		07.38	
Fennange / rte d'Esch - 7	07.40	11.55	13.32	15.53	07.40	11.36
Bettembourg / Église	07.45	11.50	13.37	15.50	07.45	
Op Fankenacker						11.30
Route de Livange - Station Q8						11.25

3. Bus pour les enfants du lotissement «op Fankenacker», route de Livange, rue Michel Rodange, rue N. Rosenfeld et de la rue de Luxembourg (à partir du numéro 150)

	Lundis - Mercredis - Vendredis				Mardis - Jeudis	
Route de Livange	07.35	11.55	13.25	15.55	07.35	11.25
Station Q8	07.36	11.56	13.26	15.56	07.36	11.26
Op Fankenacker	07.40	12.00	13.30	16.00	07.40	11.30
École / Place de l'Église	07.45	11.48	13.35	15.50		
Rue d'Abweiler						11.45
Abweiler						11.42
Fennange / rte d'Esch - 63						11.39
Fennange / rte d'Esch - 7						11.36

ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Bâtiments scolaires

Schoul am Duerf (École place de l'Église) 15, rue de l'École - L-3233 Bettembourg	26 51 26 21 /22 /23
Spillschoul am Park (Précoce/École préscolaire) 15, rue Vieille - L-3284 Bettembourg	26 52 97-1
Reebouschoul (École rue Marie-Thérèse) 43, rue Marie-Thérèse - L-3257 Bettembourg	51 85 64-1
Pavillon préscolaire (Rue Nic. Biever) 17A, rue Nic. Biever - L-3210 Bettembourg	51 54 40
Sonneschoul (École de Noertzange) 45, rue de l'École - L-3385 Noertzange	51 40 03
Pavillon École de Noertzange (classes préscolaires)	52 17 53
Konschthaus (éducation précoce) 39, rue Marie-Thérèse - L-3257 Bettembourg	52 30 54

Inspectorat

VANOLST Francine (en principe les lundis, mercredis et jeudis matins entre 7.00 et 7.30 heures)	51 30 23 20 ou 23 69 93 24
---	-------------------------------

Service scolaire

LUDWIG- BOHLER Rose (le matin) Institutrice détachée, responsable du service scolaire	51 80 80-223
GARCIA-VOLUNTARIO Patricia secrétaire commission scolaire	51 80 80-282
NEUMANN-REUTER Margot	51 80 80-323

Centre «Al Gemeng»

Secrétariat	52 60 12-302
-------------	--------------

Maison relais

(Centre Al Gemeng 1 ^{er} étage) MAUER Sandra	52 60 12-307
SCHU-THILL Marie-Jeanne	51 80 80-275

Service de guidance et de l'enfance

SCHLESSER Rosy	52 14 68-501
----------------	--------------

Service de logopédie

Permanence	52 14 68
------------	----------

Médecine scolaire

consultation pour nourrissons Centre Louis Ganser - 9, rue Vieille - L-3284 Bettembourg	52 14 72
--	----------

